

OBJET : (020) ADMINISTRATION GENERALE - AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES - OEUVRE MUNICIPALE DE READAPTATION SOCIALE (O.M.R.S.) ALPHA - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE TITULAIRE

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,
LE VINGT-HUIT SEPTEMBRE,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNNOIS, légalement convoqué le 15 septembre 2023, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA,
M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULE
Adjoints
Mme CAPBLANC, M. FABRE, Mme AUBIN,
Mme FAUCONNIER, M. BOULIGNAC,
Mme HELT, M. SAGBOHAN, M. PERRET,
Mme QUEYRAT-MAUGIN
Conseillers Délégués
Le nombre de conseillers M. BOISCO, M. ROZOT,
en exercice est de 35 Mme ENGUERRAND, M. PONCHEL,
M. LEGUEIL, M. LAMARCHE, M. HEURFIN, M. FLEURIER
et Mme CHRISTIN
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme TROUZIER EVEQUE	à	M. WILLIOT
Mme RICARD	à	Mme CAPBLANC
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme TOUMI	à	Mme BRULE

ABSENT EXCUSE : M. KERGOAT

ABSENTS : Mme SAIDI et M. ZAMBUJO

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FAUCONNIER

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 23 octobre 2023

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20230927 - DL2023 - 102 DE

Publiée le 04 octobre 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,



C. NOUAILLIERAS

Par déléguation
Pour le Maire
la Directrice Générale des Services

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : (020) ADMINISTRATION GENERALE - AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES - OEUVRE MUNICIPALE DE READAPTATION SOCIALE (O.M.R.S.) ALPHA - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE TITULAIRE

N°2023/102 du 28 septembre 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21, L 2121-21 et L 2121-33,

Vu la délibération N°2020/84 du 10 juillet 2020 portant désignation des délégués de la Ville au sein du Conseil d'administration de l'association Œuvre Municipale de Réadaptation Sociale (o.m.r.s.) ALPHA,

Vu les statuts de l'O.M.R.S ALPHA,

Considérant que Monsieur le Maire est membres de droit du Conseil d'Administration.

Considérant qu'afin d'assurer une bonne gestion de l'Administration suite au retrait des fonctions de Madame JACQUET-LEGER et de son non maintien à son poste d'Adjoint au Maire, il convient de la remplacer en tant que délégué au sein du Conseil d'administration de l'association Œuvre Municipale de Réadaptation Sociale (o.m.r.s.) ALPHA,

Vu la candidature de Madame CAPBLANC Nathalie

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- **Présents n'ayant pas pris part au vote : 2**
- **nombre de bulletins : 30**
- **bulletins nuls ou blancs : 10**
- **suffrages exprimés : 20**

A obtenu :

Madame CAPBLANC Nathalie, vingt voix (20 voix)

DECIDE :

Article 1 : de procéder à la désignation d'un nouveau délégué de la Ville de Sannois au sein du Conseil d'Administration de l'Association susvisée pour remplacer Madame JACQUET-LEGER :

Titulaire

1 – Madame CAPBLANC Nathalie

Article 2 : dit que le reste du dispositif de la délibération N°2020/84 du 10 juillet 2020 demeure inchangé.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Evelyne FAUCONNIER
Conseillère Municipale Déléguée
En charge du Cadre de vie de la ville

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary of the meeting, is written at the bottom right of the page.